

*Initiatives ministérielles*

ses responsabilités. Il semble maintenant que le ministre des Communications ait fait de même. Il ne se bat plus pour le Canada. Il lui incombe, en vertu de ses devoirs à l'égard du pays, de lutter par tous les moyens pour l'unité du pays. C'est pourquoi il doit rétablir l'objectif d'unité nationale de la Société Radio-Canada.

[Français]

Monsieur le Président, comment ce gouvernement peut-il demander à la population canadienne de tisser une toile de fond, encore plus solide qu'auparavant, d'unité nationale alors qu'il fait tout en son pouvoir pour y faire des trous? La population canadienne française est déjà très limitée dans ce qu'on lui offre au niveau culturel, en dehors du Québec en particulier. Est-ce en coupant des fonds et en retirant à Radio-Canada son rôle de promoteur de l'unité nationale que ce gouvernement pourra offrir une qualité culturelle aux francophones de ce pays, leur offrir une qualité culturelle d'ici en premier lieu? «Est-ce que le gouvernement s'y intéresse vraiment ou n'est-ce qu'une façade?»

Monsieur le Président, pourquoi maintenant? L'unité du pays ne tient que par un fil, et c'est maintenant que le gouvernement tient, entre autres, à retirer à Radio-Canada sa mission de contribuer à l'unité nationale et d'offrir une plate-forme pour exprimer l'identité canadienne. Que se passe-t-il? De quoi ce gouvernement a-t-il peur? De prendre position?

Monsieur le Président, déjà le Québec remet en question, très sérieusement, sa place au sein de ce pays. Si la radio d'État se retire dans sa promotion d'unité nationale parce qu'on lui enlève ce mandat, ceci implique-t-il que ce gouvernement a aussi décidé de laisser aller le Québec à la dérive? Est-ce le début des changements en douce pour appuyer l'éclatement possible de ce pays?

[Traduction]

Cela peut paraître insignifiant, mais c'est avec des petites choses comme celles-là qu'on peut faire éclater un pays. Les libéraux ne veulent pas cela, pas plus d'ailleurs que les Canadiens. Chose certaine, l'histoire se rappellera que c'est le premier ministre qui a été responsable de la dislocation du Canada.

Nous avons besoin d'une personne vraiment prête à défendre les intérêts du Canada. Seuls Jean Chrétien et le Parti libéral peuvent offrir la vision en question du Canada à tous les Canadiens.

[Français]

Monsieur le Président, on a beaucoup entendu les représentants du Bloc québécois. Ils nous ont dit que la promotion de l'unité nationale, c'est de la propagande

canadienne. Je suis certaine que la majorité des Québécois et Québécoises sont en désaccord avec eux. Monsieur le Président, plus que jamais, il faut créer des liens d'un bout à l'autre du Canada si nous tenons vraiment à ce pays. Ce geste de retirer le mandat de développement de l'unité nationale est un pas dans la mauvaise direction. Nous, du Parti libéral, comptons remettre le gouvernement dans le droit chemin. Voilà pourquoi nous nous opposons formellement au projet de loi C-40.

[Traduction]

Je voudrais dire un mot sur la disparition progressive de la Société Radio-Canada. Le secrétaire parlementaire a parlé de la taxe en prétendant qu'il n'y en avait aucune et il a déclaré que la Société Radio-Canada répondait à des besoins régionaux.

Permettez-moi de rappeler une autre déclaration de la députée de Mount Royal, selon laquelle, en 1985, le gouvernement conservateur a commencé par imposer des réductions de 85 millions de dollars. En 1986-1987, le montant des réductions était de 5,6 millions de dollars; en 1987-1988, de 21,1 millions de dollars; en 1988-1989, de 5,6 millions de dollars; en 1989-1990, de 5,8 millions de dollars; enfin, pour l'année 1991, de 25,9 millions de dollars.

Quand la députée de Mount Royal a demandé au ministre de déclarer qu'il n'y aurait plus de réductions à la Société Radio-Canada, il a refusé de se prononcer. Il s'est contenté de déclarer qu'il se faisait un plaisir de prendre note de la proposition de la députée.

De plus, le secrétaire parlementaire a soulevé la décision concernant l'unité nationale. Je ne me rappelle pas ses paroles exactes, mais nous parlions alors de diviser le conseil d'administration pour former un comité francophone et un comité anglophone. Il a déclaré que le président du conseil d'administration approuvait cette division. Je me demande s'il parlait du président du conseil d'administration de la Société Radio-Canada, Patrick Watson. Lorsque ce dernier a comparu devant le comité législatif, il a exprimé une vive inquiétude quant à une division de la Société Radio-Canada en fonction de la langue. Il est le président désigné et c'est avec l'appui non équivoque et unanime du conseil d'administration qu'il a déclaré que le conseil d'administration considérait unanimement qu'une telle mesure sèmerait la division quant à l'obligation de la Société de former une entité.

Je voudrais que le secrétaire parlementaire explique ce qu'il signifie quand il déclare que nous ne divisons pas le conseil d'administration et que le Parlement n'entend pas faire de réductions. J'espère que le secrétaire parlementaire a raison, mais nous ne l'avons pas encore enten-